

CONTRAT D'ENGAGEMENT ENTRE LA SOCIETE PMCI SARL ET LE PRODUCTEUR DE NOIX DE COCO

Réf :PMCI/DQ/PL/001

Version : 2

Page 1 sur 2

Date de mise en application : 23/03/2020

Plantation

Nom du porteur du certificat			Plantations Modernes de Côte d'Ivoire (PMCI)				
Adresse du porteur du certificat			Adiaké				
Nom du planteur			Adueni BOSSO				
Code/numéro du planteur			PMCI000043				
Adresse du planteur			Etuessika				
Situation matrimoniale			marié				
N° Parcelle	Localisation	Année de création		Superficie	Nombre de pieds	Production annuelle	
Parcelles de COCO							
PMCI000043-P1	Aboutou 1			2.3753 ha			
PMCI000043-P2	Aboutou 1			5.4769 ha			
PMCI000043-AFS-P1	Etuessika			0.8977 ha			
PMCI000043	Etuessika			0.5745 ha			
PMCI000043-P2	Aboutou 1			5.4769 ha			
PMCI000043-P1	Aboutou 1			2.3753 ha			
Type de main d'oe	euvre et nombre		Permanent	Permanent : 0			

En tant que planteur, je déclare que je comprends les exigences des règlements ci-dessous :

- GLOBAL GAP Modalités Générales / Partie I Exigences Générales
- GLOBAL GAP Modalités Générales / Partie II Règles du Système de Gestion de la Qualité (Règles QMS) version 5.2

Journalier: 0

- GLOBAL GAP Système Raisonné de culture et d'élévage / Module applicable à l'ensemble des exploitations version 5.2
- GLOBALG.A.P. Évaluation des risques sur la pratique sociale (GRASP) version 1.3
- Critères de mesure de l'audit éthique du commerce des membres de Sedex (SMETA)



CONTRAT D'ENGAGEMENT ENTRE LA SOCIETE PMCI SARL ET LE PRODUCTEUR DE NOIX DE COCO

Plantation

Réf :PMCI/DQ/PL/001

Version : 2

Date de mise en application : 23/03/2020

Page 2 sur 2

1- Je m'engage à me conformer aux exigences du référentiel GLOBALG.A.P. suivantes :

- Respecter et appliquer des bonnes pratiques agricoles,
- · Respecter la traçabilité,
- Respecter les consignes pour la maitrise des risques de contamination,
- Respecter la sécurité sanitaire,
- Eviter de polluer les ressources naturelles telles que l'eau, le sol et l'air,
- Lutter contre les ravageurs et les maladies par des voies qui s'inscrivent dans le plan de gestion intégrée des nuisibles,
- Non utilisation de substances interdites comme les herbicides et les fertilisants non enregistrés et non autorisés en côte d'ivoire,
- Promotion de l'utilisation des substances autorisées par des méthodes qui réduisent les risques pour la santé des personnes et de l'environnement,
- Non recours au feu pour la préparation des sols,
- Interdiction de souscrire à des pratiques telles que le travail et les pires formes de travail des enfants, la discrimination sexuelle et raciale, le harcèlement en milieu du travail et l'atteinte à la capacité de reproduction des femmes,
- 2- Je m'engage au respect des procédures documentées de PMCI, de ses politiques Qualité, d'hygiène, Sécurité et, le cas échéant, de ses conseils techniques
- 3- Je déclare que :
 - La carte détaillée de la plantation a été réalisée par PMCI et est disponible.
 - Une tenue du carnet planteur de tous les produits intrants et sortant est disponible.
- 4- Je m'engage aux respects des sanctions susceptibles d'être appliquées en cas de non-respect des exigences GLOBALG.A.P. et éventuellement d'autres conditions internes.

Date et signature du planteur

Date et signature du Chef de projet